



## **ARRÊTÉ N° SDIS05520140723660**

ARRÊTÉ N°

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompiers professionnels en particulier son article 9 ;

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompiers professionnels non-officiers;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte : 2 déclarations.

#### **Article 2 :**

Le Directeur départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse est chargé de l'exécution et de la diffusion du présent arrêté.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à BAR LE DUC, le 23 juillet 2014

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Meuse

9 RUE DE HINOT  
55000 BAR LE DUC :

Monsieur Hervé BERTHOUIN  
COLONEL - DDSIS

<b>N° de déclaration</b>	<b>Grade</b>	<b>Intitulé du poste</b>	<b>Motif</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Poste à pourvoir le</b>	<b>Date de transmission</b>
V05514075081001	Sergent de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'agrès	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de meuse 55000 BAR LE DUC	01/09/2014	23/07/2014
V05514075081002	Sergent de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'agrès	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de meuse 55000 BAR LE DUC	01/09/2014	23/07/2014